

## CONDITIONS D'ACCEPTATION

# Emballages métalliques vides

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Contexte:** le flux se compose uniquement d'emballages raclables de peinture et ne peut pas être mélangé avec d'autres flux de ferraille.

### CONDITIONS

#### Autorisé:

Emballages tels que seaux, fûts, réservoir ayant contenu de la peinture ou des structures en tube ayant été contaminés pour autant que les récipients soient:

- Vides et nettoyés
- Vides et contient au maximum une fine couches de peinture (raclée-sèche), eet/ou encre, qui forme une couche adhésive dure.
- Des emballages ouverts et non empilés.

#### Non autorisé:

- Emballages avec pictogrammes de danger
- Emballages avec résidus liquides ou pateux.

**Si vos déchets ne remplissent pas ces conditions, consultez les conditions d'acceptation ci-dessous:**

- Métaux
- Pour les emballages avec pictogramme de danger et les non vides : voir conditions d'acceptation déchets chimiques dangereux

### TERMES ET CONDITIONS

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser la cargaison concernée et / ou de facturer les frais supplémentaires résultant de la collecte du traitement. La liste «non autorisé» doit être considérée comme non exhaustive et ne sert qu'à clarifier certains flux non conformes qui nécessitent une attention particulière dans le contexte de cette catégorie de déchets. Ces accords de non-conformité aux conditions d'acceptation sont également toujours mentionnés dans les conditions générales de vente ajoutées à nos offres de prix.